



Allocution de Dre Diane Francoeur, présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, prononcée à l'occasion de la conférence de presse du 25 mai 2017

## **LA FMSQ DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI N° 130 ET ANNONCE DES RECOURS JUDICIAIRES**

Le 13 mai dernier, quelque 3 000 médecins de toutes les régions du Québec se sont réunis au Stade olympique et en webdiffusion, pour livrer un message clair à Philippe Couillard et au Parti libéral, à Jean-François Lisée et au Parti québécois et à François Legault et la Coalition Avenir Québec : laissez-nous travailler! Laissez-nous soigner nos patients et cesser de faire de la politique sur notre dos et de faire des promesses que vous ne tiendrez jamais!

Lors de cette Opération CODE ROUGE, nous n'avons pas parlé d'argent, nous n'avons pas parlé de négociations.

Nous avons réitéré haut et fort la volonté des médecins spécialistes de travailler pour leurs patients, dans le respect de leurs compétences et sans le carcan ministériel.

Depuis son entrée en fonction, le ministre de la Santé s'est lancé dans une réforme qui n'a donné aucun résultat positif et concluant, sauf une augmentation et une concentration jamais vue de pouvoirs entre les mains d'un ministre de la Santé. Ces pouvoirs sont dans la loi, donc ils sont là pour rester.

Le projet de loi n° 130 actuellement à l'étude en commission parlementaire en est un exemple flagrant. Il vise à contrôler la capacité des médecins de dispenser des services et des soins à la population.

En raison du caractère incertain et arbitraire des mesures proposées, il est à prévoir que le projet de loi n° 130 imposera aux médecins des obligations inacceptables qui porteront atteinte à une pratique médicale optimale. Avant même son adoption, des directives ministérielles s'attaquent à la liberté de pratique et à l'autonomie professionnelle des médecins et génèrent des préjudices aux patients.

La FMSQ ne prétend pas que les médecins ne devraient être tenus à aucune obligation; ils sont déjà soumis à des obligations en vertu de la loi actuelle et à leur code de déontologie. Cependant, la Fédération n'accepte pas qu'encore une fois, un projet de loi octroie au ministre des pouvoirs illimités qui ne sont aucunement encadrés.

La population doit réaliser que les décisions susceptibles d'affecter un patient dans son hôpital local sont prises à distance par le ministre Gaétan Barrette, ou par un fonctionnaire, à Québec. Fini les solutions locales, un seul modèle s'applique et, pour le reste, prenez un numéro et essayez de défendre vos enjeux.

En commission parlementaire, la FMSQ a déjà fait savoir qu'elle appréhendait des dérapages majeurs sur le terrain. Nous avons alors demandé si, pour remplacer les médecins de famille qui ne seront plus à

l'hôpital, on pourrait demander à un médecin spécialiste, par exemple, de prendre à sa charge un patient avec une condition médicale qui ne relève pas de sa spécialité ou qu'il n'a pas traitée depuis longtemps compte tenu de son expertise de pointe?

Vous pensez que j'exagère? Nos craintes se sont malheureusement avérées.

Récemment, les gestionnaires d'un hôpital de la région métropolitaine ont remercié *chaleureusement* des médecins spécialistes *pour avoir accepté des patients avec des diagnostics pas nécessairement directement liés à leur spécialité*. La population comprendra que ceci est en complète contradiction avec une bonne pratique médicale.

Nous avons aussi prévenu les membres de la commission parlementaire que des directives sont acheminées aux médecins par les instances du MSSS et par les gestionnaires des établissements qui agissent comme si le projet de loi n° 130 avait déjà été adopté. Ceci constitue une violation potentielle des droits et privilèges des membres de l'Assemblée nationale du Québec. Nous invitons d'ailleurs les députés du gouvernement et des partis d'opposition à s'assurer que les règles élémentaires des législateurs soient respectées et ne soient transgressées ni par un ministre, ni par un ministère dont il a la charge.

Je rappelle qu'auparavant les directions des hôpitaux, qui connaissaient bien leurs territoires, prenaient les décisions avec les équipes : gestionnaires et médecins spécialistes en fonction des besoins de leur population locale et des ressources disponibles.

Aujourd'hui, les gestionnaires des établissements sont sous l'autorité dictatoriale du MSSS, mais ils dénoncent aussi la centralisation des pouvoirs ministériels.

Les exemples d'interventionnisme se multiplient. Le sous-ministre associé a lui-même exigé d'un médecin de garde souffrant d'une maladie contagieuse d'obtenir une attestation d'un médecin avant d'autoriser son remplacement.

D'autres exemples découlent de directives du ministre Barrette aux établissements, dont le camouflage de patients pour désengorger l'urgence. Peu importe qu'ils soient porteurs d'une infection ou non. Évidemment, cela vise à bien faire paraître les statistiques en vue des prochaines élections, mais ce genre de directive intempestive fait craindre une augmentation des éclosions d'infections et une perte de contrôle rapide si la pression de l'urgence s'accroît sur les étages.

Depuis la tenue de notre Grand rassemblement, nous sommes inondés de messages de nos membres qui œuvrent dans différentes régions du Québec.

Par exemple, on demande aux médecins de signer des documents comportant des exigences qui n'en finissent plus. Des médecins se voient refuser l'octroi de privilèges temporaires qui leur permettraient de faire du remplacement et ainsi éviter des découvertures de services. Des congés parentaux sont refusés. On presse les médecins de rendre des comptes quant au *volume* de patients traités, comme s'il s'agissait d'une chaîne de montage, d'une course à la productivité. La pratique de la médecine n'a jamais été aussi fonctionnarisée.

Gaétan Barrette ose décrire le projet de loi n° 130 comme une invitation à la collaboration. Le but de sa pièce législative est plutôt d'instaurer un régime de contrôle absolu sur la pratique médicale.

Nous sommes déterminés à casser cette approche qui nuit à la prestation des services aux patients.

Dans ce contexte, **nous demandons le retrait du projet de loi n° 130.**

Nous n'avons pas besoin d'une loi pour gérer la pratique médicale.

Parallèlement à cette demande, nous avons retenu les services d'un conseiller spécial, Me Lucien Bouchard de Davies Ward, Phillips & Vineberg, le cabinet que nous avons mandaté pour tenter des recours juridiques.

Je laisse à notre conseiller spécial, Me Lucien Bouchard, le soin de vous expliquer le bien-fondé des démarches entreprises par la FMSQ sur le plan juridique.